



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Nouvelle-Calédonie

Subdivision Administrative Sud

PROCES-VERBAL des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE DE BOURAIL

Séance du 6 novembre 2024 – 5^{ème} séance de l'année

Le six novembre deux mille vingt-quatre à quinze heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur Patrick ROBELIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de son affichage à la porte de la mairie : 30 octobre 2024.

Membres présents : (15) Mr Patrick ROBELIN, Maire, Mr Mario BOUEARAN, Mr Jean-Paul ROBELIN, Mme Josselyne MONTAZI, Mr Olivier HOUDAN, Adjoint au maire, Mrs/Mmes Michel SANITA, Murielle ROUBIO, Myra-Flore BODEOUAROU, Angélo TUAL, Dorothée FOUYE, Bertrand PERONNET, Milca KAPISSIRI, Julien BOANEMOI, Sylvain VALENTI, Marie-Pierre BOUFENECHÉ, Conseillers Municipaux.

Membres absents excusés : (5) Mme Virginie PAILLARD, Mr Joris BELPADRONE, Mr David UGOLINI, Mr Carlo BIMA, Mme Marietta COLOMINA, Conseillers Municipaux

Absents non excusés : (9) Odile OBRY, Thierry TERTRAIS, Stéphane PARALET, Cédric JIZDNY, Rozanna ROY, Arnaud WUHRLIN, Lyshenka ARIIHOHOA, Achille KASOVIMOIN, Josiline BOI.

Procuration : (3)
Mr Joris BELPADRONNE au profit de Mme Marie-Pierre BOUFENECHÉ.
Mr Carlo BIMA au profit de Mr Patrick ROBELIN.
Mme Marietta COLOMINA au profit de Mme Josselyne MONTAZI.

Secrétaire de la séance : Mme Josselyne MONTAZI est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité. Elle est assistée dans ses fonctions par Mme Gillian GUATHOTI – directrice financière et secrétaire générale, et Mme Nelly DEDIEU – assistante de direction.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR :

- Délibération modificative n°3 au budget principal
- Délibération modifiant les AP/CP du budget principal 2024
- Délibération modificative n°3 au budget annexe des ordures ménagères
- Délibération modificative n°3 au budget annexe de l'eau
- Délibération modifiant les AP/CP du budget annexe de l'eau 2024
- Délibération relative à l'attribution de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024
- Délibération portant dissolution du centre communal d'actions sociales de la Ville de Bourail
- Délibération relative à la modification des tarifs applicables à la régie des recettes
- Délibération adressage – note de présentation globale nom des voies
- Délibération vente de matériels réformés
- Délibération votant le taux des centimes additionnels pour l'année 2025
- Délibération compte rendu de délégation de signature

01. Approuvant la modification n°3 au budget principal 2024 (Délibération n°

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents d'approuver la modification n° 3 au budget principal 2024, ainsi qu'il suit :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses				Recettes			
Chap	Art	Désignation	Montant	Chap	Art	Désignation	Montant
023	023	Virement à la section d'invest.	2 554 046	74	74121	Dotation de solidarité rurale	60 000
65	6574	Subventions de fonctionnement	-7 000 000	74	74718	Autres	175 924
66	6615	Intérêts des comptes courants	2 191 000	74	74722	Dotation exceptionnelle	-200 000
67	6711	Intérêts moratoires	2 700 000	77	773	Mandats annulés	302 132
				73	7788	Produits exceptionnels divers	106 990
TOTAL			445 046	TOTAL			445 046

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Op	Intitulé programmes	Dépenses	Recettes
10124	Infrastructures scolaires	-100 000	
10223	Infrastructures et signalisation routières	447 517	
10224	Infrastructures routières	374 635	
10423	NC2021-Revêtement voiries RM20, VU2 et VU56	65 988	
10424	Infrastructures sportives	-200 000	
10524	Engins et flotte automobile	2 605 088	
10618	Révision du PUD	222 000	
10722	Amélioration du site de Téné	-100 007	
10921	Maison des familles	738 825	
10922	FER Electrification		-2 159 128
11219	FER2019 Familles Beleen, Poulain, Homboue,/Paillard		2 159 128
11622	Base nautique de la Roche	-1 500 000	
OPFI	Opérations Financières		2 554 046
TOTAL		2 554 046	2 554 046

BALANCE GENERALE DU BUDGET APRES LE VOTE DE LA DM3/2024

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 008 705 873	1 008 705 873
Investissement	747 644 552	747 644 552
TOTAL	1 756 350 425	1 756 350 425

Les modifications précitées sont présentées dans la maquette budgétaire.

prouvant la modification des AP/CP au budget principal 2024 (Délibération n°79/2024)

Le MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres de modifier les autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement pour les ainsi qu'il suit :

Affection de l'AP	Intitulé	Montant des AP	Date de création	1 ^{er} modification le				2 ^e modification le				3 ^e modification le				4 ^e modification le				Nouveaux montants des AP	montant des CP				
				07/12/2022	22/03/2023	26/06/2023	06/11/2024	07/12/2022	22/03/2023	26/06/2023	06/11/2024	07/12/2022	22/03/2023	26/06/2023	06/11/2024	antérieur	2023 réalisé	2024	2025		2026				
10719	Construction de la gendarmerie	228 000 000	26/06/2024	0	0	0	0	228 000 000	10 000 000 (2019)	0	0	0	0	109 000 000	109 000 000	0	0	0							
10921	Maison des familles	63 800 000	16/03/2022	20 200 000	0	0	-4 661 899	79 338 101	3 625 136	38 131 106	38 320 684	0	0	0	0	0	0	0							
10622/3/10524	Acquisition d'engins et de véhicules ateliers	60 000 000	16/03/2022	16 981 809	0	8 165 955	505 135	85 652 899	34 692 107	1 355 704	49 605 088	0	0	0	0	0	0	0							
11422	Traversée du village	714 285 716	16/03/2022	0	45 714 284	0	0	760 000 000	9 970 625	13 025 121	186 974 879	300 029 375	250 000 000												

Le Maire est autorisé à engager les dépenses des opérations ci-dessus, à hauteur des crédits de paiements et mandater les dépenses afférentes.

03. Approuvant la modification n°3 au budget annexe des ordures ménagères (Délibération n°80/2024)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents de modifier le budget annexe des ordures ménagères, ainsi qu'il suit :

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chap	Art	Désignation	Montant	Chap	Art	Désignation	Montant
023	023	Virement à la section d'invest.	50 000	77	7788	Produits exceptionnels divers	50 000
TOTAL			50 000	TOTAL			50 000

Investissement				
Op	Intitulé programmes		Dépenses	Recettes
40024	Acquisition de bacs roulants et de matériel		50 000	
OPFI	Opérations Financières			50 000
TOTAL			50 000	50 000

BALANCE GENERALE DU BUDGET APRES LE VOTE DE LA DM3/2024

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	86 686 844	86 686 844
Investissement	2 331 400	2 331 400
TOTAL	89 018 244	89 018 244

Les modifications précitées sont présentées dans la maquette budgétaire.

04. Approuvant la modification n°3 au budget annexe de l'eau (Délibération n°81/2024)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents de modifier le budget annexe Eau, ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Intitulé	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	-1 500 000	
67	Charges exceptionnelles	-542 540	
023	Virement à la section d'investissement	2 042 540	
TOTAL		0	0

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opération	Intitulé	Dépenses	Recettes
OPFI	Opérations financières		2 042 540
20124	Acquisitions de matériels et travaux de réhabilitation	0	1 803 500
20221	Tvx AEP Boghen village tranche 2021	0	-3 846 040
TOTAL		0	0

BALANCE GENERAL DU BUDGET APRES LE VOTE DE LA DM3 2024

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	51 611 209	51 611 209
Investissement	231 606 334	231 606 334
TOTAL	283 217 543	283 217 543

Les modifications précitées sont présentées dans la maquette budgétaire.

05. Relative aux ajustements organisationnels au sein des directions de la Mairie (Délibération n°82/2024)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents de valider les ajustements organisationnels, ainsi qu'il suit :

Direction de l'animation et de la culture (DAC)

- Création d'un poste d'assistant administratif.

Direction de la Sécurité et de la Prévention (DSP)

- Création d'un poste d'éducateur de rue au sein du Service Prévention, Inclusion Citoyenne.
- Suppression du poste de coordinatrice du contrat local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD) au sein du Service Prévention, Inclusion Citoyenne.
- Suppression du poste d'adjoint au responsable de la Police Municipale.

Les modifications précitées sont présentées dans l'organigramme.

06. Relative à l'attribution de subventions de fonctionnement sur le budget principal (Délibération n°83/2024)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents le versement de subventions aux organismes, établissements scolaires et associations Loi 1901 suivants, pour un montant total d'un million huit cent quarante-neuf mille sept cent vingt-deux (1.849.722) francs CFP, ainsi qu'il suit :

Domaine	Associations		Domaine	Montant
Patrimoine	6574	Association Histoire et Patrimoine de Bourail	Mise aux normes électriques du musée de Bourail	849.722 F
Culture	6574	Conservatoire de Musique et de Danse de Nouvelle-Calédonie	Fonctionnement 2024	1.000.000 F
TOTAL GÉNÉRAL				1.849.722 F

La dépense est imputable au budget de fonctionnement de l'exercice 2024 – chapitre 65.

La subvention de fonctionnement attribuée au collège sacré cœur de Bourail pour le projet « Voyage culturel à Tokyo » prévue par la délibération n°25/2024 pour la période de mi-octobre 2024 à hauteur de 100.000 Frs est annulée.

La subvention de fonctionnement attribuée à la SPL Sud Tourisme pour l'année 2024 à hauteur de 2.000.000 Frs en référence à la délibération n°25/2024 est annulée.

La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Histoire Patrimoine de Bourail à hauteur de 5.000.000 Frs de la délibération n°25/2024 est annulée.

Dans un délai d'un an à réception des subventions, les organismes attributaires de documents obligatoires justifiant l'utilisation des fonds que sont les **budgets et comptes de l'exercice écoulé (bilans moral et financier)**.

A défaut de justificatif, un titre de recettes sera automatiquement émis à l'encontre des attributaires pour restitution des sommes indument perçues.

Le maire est habilité à signer, le cas échéant, les conventions définissant les obligations des attributaires

07. Relative à la dissolution du centre communal d'actions sociales de la ville de Bourail (Délibération n°84/2024)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents, la dissolution du centre communal d'actions sociales de la commune de Bourail, ainsi qu'il suit :

Le Centre Communal d'Actions Sociales de la Ville de Bourail sera dissous au 31 décembre 2024 et la Ville de Bourail accepte la reprise des biens dans le tableau annexé.

Afin de mener cette procédure, une délibération en miroir du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales sera prise et les formalités de radiation auprès de l'ISEE seront effectuées.

08. Modifiant les tarifs applicables à la régie des recettes (Délibération n°85/2024)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décident à l'unanimité des voix des membres présents, qu'à compter du 1^{er} décembre 2024, les tarifs applicables à la régie des recettes sont fixés comme définis à l'article 2 de la présente délibération et abroge les tarifs appliqués dans la délibération 82/2024 et son annexe pour le cinéma Paul K. Dupré.

Les tarifs applicables sont les suivants :

- Tarif adulte (+18 ans) : 500 F
- Tarif jeune (-18 ans) : 250 F
- Etablissements scolaires maternelles et primaires de Bourail : Gratuit
- Centre de vacances organisé par la caisse des écoles de Bourail : Gratuit
- Internats et encadrants de Bourail : 250 F

A compter du 1^{er} décembre 2024, la tarification pour l'expédition d'acte d'état civil par voie postale est facturée à raison de cinq cents (500) Francs l'acte aux demandeurs.

A compter du 1^{er} décembre 2024, la tarification pour l'expédition de renseignements d'urbanismes et de dossiers relatifs aux droits des sols (division, lotissement, partage, permis de construire ...) par voie postale est facturée à raison de sept cents (700) Francs l'envoi par dossier et par demandeur.

09. Relative aux dénominations de plusieurs voies sur la commune de Bourail (Délibération n°86/2024)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décident à l'unanimité des voix des membres présents, de valider et d'adopter les noms, ainsi qu'il suit :

OBJ	NUMERO VOIE	LIBELLE	SECTEURS
36	C.R.58	ROUTE ALCIDE ROBELIN	POUEO

OBJ	NUMERO VOIE	LIBELLE	SECTEURS
24	C.R.4	ROUTE LUCIEN ALI BEN AHMED	NESSADIOU
54	C.R.8	ROUTE DE LA RIVIERE AUX CAILLOUX	NESSADIOU
72	R.M.22	ROUTE JEAN CHERI VIDOIRE	NESSADIOU
186	R.T.1	ROUTE DE NESSADIOU	NESSADIOU

OBJ	NUMERO VOIE	LIBELLE	SECTEURS
20	R.M.33	ROUTE DE HAUTE TENE	TENE
78	R.M.33	ROUTE DE TENE	TENE

OBJ	NUMERO VOIE	LIBELLE	SECTEURS
38	C.R.6	ROUTE DU 21EME KILOMETRE	21EME KM
216	R.T.1	ROUTE DU CREEK AYMES	21EME KM

OBJ	NUMERO VOIE	LIBELLE	SECTEURS
184	R.T.1	RUE SIMONE DREMON	VILLAGE
92	V.U.1	RUE STEPHANE DE SAINT QUENTIN	VILLAGE
102	V.U.2	RUE JEAN DOVANO	VILLAGE
117	V.U.4	RUE VINCENT BOUQUET	VILLAGE
128	V.U.5	RUE LOUIS BUSSY	VILLAGE
139	V.U.6	RUE EMILE CHAVRANTE	VILLAGE
149	V.U.7	RUE DES FRERES JOSEPH ET CONSTANT NURY	VILLAGE
150	V.U.8	RUE CHARLES GUILLAIN	VILLAGE
151	V.U.9	RUE DU REVERAND PERE MICHEL DE THURET	VILLAGE
95	V.U.12	RUE EUGENE CHARLES LOUIS HERNU	VILLAGE
97	V.U.14	RUE JEANNE LEMOINE	VILLAGE
98	V.U.15	IMPASSE DES SCEURS MARISTE LIGORRI	VILLAGE
5	V.U.16	RUE EMILE de RIOS	VILLAGE
100	V.U.17	IMPASSE ALBERT BLUM	VILLAGE
101	V.U.18	IMPASSE VICTOR PENNEL	VILLAGE
104	V.U.25	RUE THEODORE METZGER	VILLAGE
105	V.U.26	RUE FRANCOIS DUVERGIER	VILLAGE
110	V.U.33	IMPASSE DU CIMETIERE	VILLAGE
113	V.U.36	IMPASSE DES GLYCINES	VILLAGE (Ballande)
213	V.U.37	IMPASSE GEORGES CHARBONNEL	VILLAGE (Ballande)
122	V.U.44	RUE DES ERYTHRINES	VILLAGE (Bellevue)
241	C.R.21	CHEMIN DU QUAI	VILLAGE
9	NC_1	IMPASSE JEANNE BOUTIN	VILLAGE
202	NC_48	IMPASSE DES FILAOS	VILLAGE

OBJ	NUMERO VOIE	LIBELLE	SECTEURS
16	C.R.28	ROUTE RENE BARBIER	GOUARO
204	V.U.73	IMPASSE DES CORBEAUX	GOUARO - Lotissement METIEDA
201	V.U.74	RUE DES TOUTOUTES	GOUARO - Lotissement METIEDA

OBJ	NUMERO VOIE	LIBELLE	SECTEURS
61	R.M.10	ROUTE DE L'ANCIENNE GENDARMERIE	TARODIERE
79	R.M.35	ROUTE FREDERIC CHARLES COLOMINA	TARODIERE (Vallée Colomina)
87	R.M.8	ROUTE DE A TARODIERE	TARODIERE

OBJ	NUMERO VOIE	LIBELLE	SECTEURS
176	R.T.1	ROUTE DE NEKOU	SORTIE NORD
177	V.U.71	IMPASSE DU CAMP DES HOMMES	SORTIE NORD

OBJ	NUMERO VOIE	LIBELLE	SECTEURS
69	R.M.19	ROUTE DU GENDARME MAILLET	BOGHEN
185	R.T.1	ROUTE DE BOGHEN	BOGHEN

OBJ	NUMERO VOIE	LIBELLE	SECTEURS
6	V.U.72	IMPASSE DU CARRE DES VOYAGEURS	ROUTE D'OURAIL
189	R.T.1	ROUTE DU MARAIS AUX PERRUCHES	ROUTE D'OURAIL

OBJ	NUMERO VOIE	LIBELLE	SECTEURS
169	NC_22	CHEMIN LUC BLUM	DAOUI
210	NC_27	CHEMIN RENE JEULIN	DAOUI

Le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La discussion étant ouverte :

La conseillère Murielle ROUBIO porte à connaissance de l'assemblée les noms des administrés à consulter pour la dénomination de la voie NC_33 et demande si l'aval de toutes les familles a été obtenu.

La réponse ne pouvant être apportée en direct, il a été décidé de reporter la dénomination de cette voie.

10. Relative à la vente de matériels réformés (Délibération n°87/2024)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents, de vendre sous plis cachetés le matériel communal réformé, ainsi qu'il suit :

Description	Modèle / Marque	Etat général	Mise à prix
Nettoyeur haute pression thermique	Marque : DIMACO GST 140 Moteur ROBIN EY20 essence	Problème de carburateur	30.000 Fcp
Groupe électrogène	ROBIN série pro 2 / Diesel	La génératrice ne fonctionne plus. Il manque le lanceur.	15.000 Fcp
Tôles iso Technic	Lot d'env. 16 tôles iso Technic usagées - Env. 8.50m de longueur		80.000 Fcp
Machine à persienne	Marque : FABOC / 220 V		10.000 Fcp
Mortaiseuse	Marque : CENTAURO Année : 1995 Model : CVS.10 380 V		15.000 Fcp
Compresseur de chantier Vendu avec : ·1 longueur de tuyaux ·1 marteau piqueur · Environ 7 pointes	Marque : MACO et SULLAR Model : MS 21 Diesel	Compresseur qui n'a pas été utilisé depuis longtemps mais fonctionne	60.000 Fcp

Remorque double essieux	Dimensions utiles : 155 x 330 x 28 de hauteur	Etat : Plancher et jantes abimés	60.000 Fcp
Pneus engins	Marque : AEOLUS Taille : 20.5 R 25 (525/80R25)	Pneus neuf mais en stock depuis longtemps.	60.000 Fcp les 2
Machine à pneu	Marque : FFB Model : UTM.300 Année : 2006	Moteur électrique de rotation ne fonctionne plus.	20.000 Fcp
Fourgon Peugeot EXPERT	Série : 327 906 NC Diesel	Calculateur ne fonctionne plus.	100.000 Fcp
Kia 2700	N° 248 333 NC 20 ans / pas présenté au service des mines Benne basculante	Problème d'alternateur (démonté) et les 4*4 ne fonctionnent pas.	250.000 Fcp
Fourgon Citroën JUMPER	Série : 277 534 nc	Problème d'injecteur et de turbo.	100.000 Fcp
Containers (3)	20 pieds (6.06m x 2.3m)	Mauvais état	20.000 Fcp l'unité
Niveleuse 120	Marque : CATERPILLARD Model : 120 Année : 1987	Etat correct Problèmes de jeu à l'axe de pivot (moteur - cabine) et frein à revoir (fuite d'air)	1.000.000 Fcp
Lot de 14 poteaux métalliques	5.7m de long	Etat correct	70.000 Fcp
Abri de jardin	3.34m x 2.65m	Etat correct	50.000 Fcp
Lot de charpente bois		Etat correct	100.000 Fcp
Bétonnière	Kubota GS 200	Problème de carburateur	50.000 Fcp

La recette est imputable au budget de la commune de Bourail, section fonctionnement.

Monsieur Le Maire est habilité à publier un avis dans la presse, à recevoir les offres et à procéder aux adjudications conformément aux dispositions prévues par l'article L313-1 du Code des Communes de Nouvelle-Calédonie. Le Maire est également habilité à baisser les prix de réserve en cas de carence d'enchères.

Les recettes sont imputées au compte :

- 775 « produits de cessions d'immobilisation »
- 778 « produits exceptionnels »

11. Autorisant la prise en charge de frais de déménagement et du billet retour de Monsieur Johann COLLET (Délibération n°88/2024)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents, la prise en charge des frais de déménagement et du billet retour de Monsieur Johann COLLET, au titre de son retour en Hexagone.

Les dépenses sont imputables au chapitre 011 du budget 2024.

12. Votant le taux des centimes additionnels (Délibération n°89/2024)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents, de voter le taux des centimes additionnels perçus au profit de la commune de BOURAIL, comme suit :

* **Impôts perçus par voie de rôle :**

60 centimes additionnels sur la contribution foncière
60 centimes additionnels sur la contribution des patentes
60 centimes additionnels sur les droits de licence

* **Impôts à paiement spontané :**

25 centimes additionnels sur l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières
30 centimes additionnels sur les droits d'enregistrement

La présente délibération prend effet au 1^{er} janvier 2025 et abroge toutes dispositions antérieures.

13. Compte rendu de la délégation de signature (Délibération n°90/2024)

Le CONSEIL MUNICIPAL, prend acte du compte-rendu de la délégation du Maire tel que définie ci-dessous :

➤ **De la signature des conventions :**

- Avenant 1 à la convention n°1868-2023 contrat de la délégation du service public de l'eau potable
- Convention n°1393/2024 de mise à disposition d'espaces sportifs communaux pour l'année 2024-205 entre la
- Convention n°1427/2024 relative à la mise en œuvre d'un point d'accès au droit à Bourail d'un montant total de deux cent quinze mille quatre cent dix-neuf (215.419) Francs.

➤ **De la signature des conventions de travaux : AOÛT 2024 à OCTOBRE 2024 :**

- Convention n°1166/2024 relative au chantier de l'Aménagement de la maison des élus, (Lot 4 – toitures/plafonds) sis lot 6-section village, au profit de l'entreprise MDA / APPAGANOU David pour un montant total d'Un million huit cent quatre-vingt-dix mille cinq cents dix francs (1 890 510 francs CFP) soit 50% à la commande pour un montant de neuf cent quarante-cinq mille deux cent cinquante-cinq francs (945 255 frs) et 50% à la réception du chantier pour un montant de neuf cent quarante-cinq mille deux cent cinquante-cinq francs (945 255 frs) .
- Convention n°1092/2024 relative au chantier de la clôture du chalet communal du lotissement Bellevue au profit de Mr ESPOSITO Kelvin pour un montant total de cent quarante mille francs (140 000 frs) soit quatre-vingt-cinq mille francs (85 000 frs) à la pose des poteaux et piquets et cinquante-cinq mille francs (55 000 frs) à la pose du grillage et du portail.
- Convention n°1132/2024 relative au chantier de l'aménagement de la maison des élus, (Lot 5 – menuiserie, volet roulant) lot 6-section village, au profit de l'entreprise MDA/APPAGANOU David pour un montant total de cinq cent vingt mille trente-six francs (520 036 frs) soit 50% à la commande soit deux cent soixante mille dix-huit francs (260 018 frs) et 50% à la réception du chantier soit deux cent soixante mille dix-huit francs (260 018 frs).

- Avenant n°02 relatif au marché n°98 203 22 S 14 0 concernant le nombre de passages du lot 63 qui était de 15/an, est passé à 12/an pour un montant global annuel de deux millions cent quatre-vingt-trois mille quarante francs (2 183 040 frs).
- Avenant n°04 relatif au marché n°98 203 22 S 16 0 concernant le nombre de passage des lots 104, VU57, lot E1 et lot E2 qui était de 15/an, est passé à 12/an pour un montant global annuel de quatre millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille trois cent quarante-huit francs (4 989 348 frs).
- Avenant n°01 relatif à la convention n°178/2024 concernant l'application de la taxe générale de la consommation depuis le mois de janvier 2024 par suite du mail envoyé par la direction des services fiscaux à Mr MARCIAS Henry le 10 juillet 2024.
- Avenant n°02 à la convention n°2242/608/2023-cpta concernant le nombre de passage du centre du village était de 3/semaine est passé à 2/semaine (lundi et jeudi) pour un montant mensuel de deux cent trente mille francs (230 000 frs).
- Convention n°1406/2024 relative à la reprise du chantier maison des familles – carrelage et sol souple au profit de l'entreprise Rémi GARCIA pour un montant total de quatre cent dix mille six cent trente-deux francs (410 632 frs). Soit 50% à la commande soit un montant de deux cent cinq mille trois cent seize francs (205 316 frs) et 50% à la réception du chantier soit deux cent cinq mille trois cent seize francs (205 316 frs).
- Convention de maîtrise d'œuvre n°50.23 relative à l'alimentation du réservoir « Dumez » par la ressource de Baraoua/Daoui entre la commune de Bourail et le bureau d'étude EAU-NC.
- Convention n°1271/2024 relative au paiement pour l'achat du lot n°41 du lotissement industriel de Nekou au profit de Mr AIFA Simon et Mme AIFA Helene née MOULEDOUS.

↪ De la signature de convention de cimetières en tribus : AOÛT 2024 à OCTOBRE 2024

- Convention n°1196/2024-DST relative à l'entretien des espaces verts du cimetière catholique de Ouaoué au profit de Mr MENEOME René pour un montant total de dix mille francs (10 000 frs) pour la période du 1^{er} aout 2024 au 31 décembre 2025.
- Convention n°1207/2024-DST relative à l'entretien des espaces verts du cimetière protestant de Bouirou au profit de Mr BOUEARAN Emmanuel, Tsilla, Wacoua pour un montant total de dix mille francs (10 000 frs) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 juillet 2024.

↪ De la signature d'arrêtés pour Enquêtes publiques : AOÛT 2024 à OCTOBRE 2024

↪ De la signature d'Acte d'acquisition : AOÛT 2024 à OCTOBRE 2024

De la signature de permis de construire (Autorisation Droits des Sols-ADS) de : AOÛT 2024 à OCTOBRE 2024

N° de dossier	DEMANDEUR	Type de demande	Accordé/ refusé	Date
ADS 24-241-pc	Mr ABDELKADER Sylvano	Construction neuve – bungalow de type F2	ACCORDE	07/10/2024
ADS 2463 pc	Mr COLOMINA Patrick	Construction de dock de stockage	ACCORDE	09/10/2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 988-200013076-20241106-PV_CM_061124-AU

DST 24 838	Mr CHENEVIER David et Mme CHENEVIER Audrey	Construction neuve – villa F3	ACCORDE	14/10/2024
------------	---	----------------------------------	---------	------------

↪ De la signature de : **Permis de construire valant division : AOUT 2024 à OCTOBRE 2024**

↪ De la signature de **DIVISIONS / LOTISSEMENTS / PARTAGES... de : AOÛT 2024 à OCTOBRE 2024**

N° de dossier	DEMANDEUR	Type de demande	Accordé/ refusé	Date
ADS 2401-pf	Géomètres experts THEOME	Autorisation de diviser pour le compte de Mr QUINTY	ACCORDE	15/07/2024
ADS 2415-div	Géomètres experts THEOME	Autorisation de diviser pour le compte de la SCI DOMAINE DE METIEDA	ACCORDE	19/08/2024
ADS 2428-pf	Cabinet de géomètre expert A.I.G.E.	Autorisation de diviser pour le compte de Mr ROBELIN Patrick	ACCORDE	19/08/2024
ADS 2444-div	Cabinet de géomètre experts GEOMATIC	Autorisation pour le compte de monsieur GAVIN Guy	ACCORDE	19/08/2024
ADS 2446-dr	Cabinet de géomètre expert A.I.G.E.	Détachement du lot projeté n°138 section Pouéo et son rattachement au lot n°167 section Haute-Pouéo de la succession JACQUES André	ACCORDE	19/08/2024
ADS 2446-dr	Cabinet de géomètre expert A.I.G.E.	Autorisation de détachement / rattachement pour le compte route de la succession JACQUES André	ACCORDE	19/08/2024
ADS 2409-pf	Géomètres experts THEOME	Autorisation de diviser pour le compte de Mr et Mme DEDEINE	ACCORDE	02/10/2024

De la signature des **autorisations de voirie de** : AOÛT 2024 à OCTOBRE 2024

N° de dossier	DEMANDEUR	Type de demande	Accordé/ Refusé	Date
ADS 24 833	E.E.C. ENGIE	Positionnement d'un muret le long de la place de l'église (côté de l'immeuble « les molluques »	ACCORDE	07/10/2024
ADS 24 832	E.E.C. ENGIE	Réalisation de travaux d'entretien de réseaux basse tension dans l'emprise de la route municipale n°33 – Route de la haute Téné section Boghen	ACCORDE	07/10/2024
DST 24 234	FAUFINGUE Jean-Hugues	Réalisation d'une entrée charretière depuis la VU 58 pour desservir le lot n°101 du morcellement Gouaro Déva – section Déva	ACCORDE	28/10/2024

Procès-verbal arrêté en séance du 6 novembre 2024.

Le secrétaire de séance,

Josselyne MONTAZI

Le président de séance,



Patrick ROBÉLIN